

## **La TCRI dévoile de nouvelles données sur la situation des personnes demandant l’asile et travaillant dans les services essentiels au Québec pendant la pandémie du COVID-19**

**Montréal, 17 septembre 2020** – La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) dévoile les données d’un sondage mené auprès de quelque 400 personnes demandant l’asile et ayant travaillé dans les services essentiels au Québec pendant la pandémie de la COVID-19. Ce sondage révèle des conditions de travail et de vie précaires pour ces travailleurs essentiels, notamment un accès difficile aux soins de santé et aux services de garde. À l’aube d’une prévisible seconde vague lors de laquelle ces personnes seront encore au front, les organismes de la TCRI demandent aux gouvernements provincial et fédéral d’accélérer la régularisation du statut de tous les travailleurs essentiels demandeurs d’asile et de favoriser leur accès aux services.

« Notre sondage indique que de nombreux travailleurs essentiels ont mis leur santé ainsi que celle de leur famille en péril au plus fort de la crise sanitaire, mais sans recevoir en retour le soutien et les services nécessaires pour leur assurer des conditions de vie sécuritaires et saines. Par exemple, parmi les répondants ayant des enfants mineurs, 90 % n’ont pas bénéficié des services de garde d’urgence mis en place par le gouvernement pour les travailleurs dans les services essentiels », explique Lida Aghasi, coprésidente de la TCRI.

### **Un accès aux services très limité**

Plusieurs résultats, recueillis entre le 14 mai et le 15 juin 2020, démontrent un accès fort limité aux services publics pour les demandeur.se.s d’asile alors que les soins de santé auraient dû être accessibles et que des services de garde d’urgence avaient été mis en place pour les travailleurs essentiels. Cette situation s’explique notamment par une difficulté d’accès à l’information chez les demandeur.se.s d’asile concernant leurs droits aux services de santé, un manque d’accompagnement et de soutien ainsi que la méconnaissance au sein même des institutions publiques. Ces institutions elles-mêmes étaient mal informées et véhiculaient des informations inexactes, ce qui a, par conséquent, privé les personnes demandant l’asile de leur accès aux services.

### **Quelques faits saillants du sondage (près de 400 répondant.e.s)**

- Près de la moitié de l’échantillon (49 %) travaillait dans le secteur de la santé et des services sociaux (CHSLD, hôpitaux, etc.), 19 % travaillaient dans le secteur de l’industrie agroalimentaire ou agricole, 8 % dans le secteur du commerce de détail et 7 % dans le secteur du transport.

- 42 % des répondant.e.s occupaient la fonction de préposé.e.s aux bénéficiaires.
- Seulement un peu plus de la moitié des personnes (56 %) ayant ressenti des symptômes liés à la COVID-19 ont eu un test de dépistage.
- Parmi les personnes qui ont ressenti des symptômes de la COVID-19, 64 % des répondants.e.s ont déclaré avoir eu des difficultés à obtenir des soins de santé.
- 93 % des parents interrogés qui ont voulu inscrire leurs enfants aux services de garde d'urgence se sont fait refuser l'accès en raison de leur statut de demandeur d'asile, alors qu'ils y avaient droit pendant la crise de la COVID-19.
- Les personnes interrogées expriment beaucoup de répercussions négatives liées au fait de ressentir des symptômes de la maladie et d'être en isolement. Ces répercussions sont exacerbées par leur manque de réseau sur lequel s'appuyer, leur accès limité aux services et leur précarité financière.

### **Des demandes claires en prévision d'une 2<sup>e</sup> vague de la Covid-19**

« Le programme temporaire de régularisation, annoncé récemment et qui permettra à certains demandeurs d'asile ayant offert des soins aux patients au plus fort de la pandémie d'avoir accès à la résidence permanente, était un pas dans la bonne direction. Toutefois, notre sondage démontre clairement qu'il y a encore beaucoup à faire pour assurer à ces personnes des conditions de vie et de travail dignes. Il est impératif que nos gouvernements agissent rapidement pour leur assurer des services publics adéquats puisque les demandeur.se.s d'asile continuent de contribuer activement à la société québécoise en période de pandémie », ajoute Mme Aghasi.

La TCRI formule plusieurs recommandations adressées aux gouvernements fédéral et québécois afin d'améliorer les conditions de vie des personnes demandant l'asile et travaillant dans les services essentiels dans le contexte de la pandémie de COVID-19, dont les principales qui suivent :

1. Que les gouvernements fédéral et provincial accélèrent la mise en œuvre et bonifient le programme de régularisation annoncé le 14 août dernier afin que tous les demandeurs d'asile ayant travaillé dans des secteurs jugés essentiels, autres que le secteur de la santé, y soient admissibles;
2. Que le gouvernement québécois élargisse le panier des services financés existants pour les nouveaux arrivants en permettant aux demandeurs d'asile de bénéficier de services et de prestations financières tels que les services de garde subventionnés, services d'accueil et établissement dispensés par les organismes communautaires, services en employabilité de Services Québec et cours de francisation à temps complet dispensés par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), allocations familiales, etc.;
3. Que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec mette immédiatement en place des mesures pour surmonter les barrières administratives à l'accès aux soins pour les demandeurs d'asile qui ont accès au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI);

4. Que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale assure la mise en application stricte de la *Loi sur les normes du travail* ainsi que les règlements adjoints, notamment celui portant sur les agences de placement.

#### **À propos de la TCRI**

La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) regroupe 153 organismes œuvrant auprès des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut au Québec.

- 30 -

Source : Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

Pour information et demandes d'entrevue :

Claudia Saindon-Courtois

Morin Relations Publiques

[claudia@morinrp.com](mailto:claudia@morinrp.com)

438 884-7702